

Statuts du Centre d'Entraînement National Universitaire de Voile (CENUV)

Le conseil d'administration

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 (NOR : ESR51933751A) portant approbation de la convention de coordination territoriale et regroupement de l'UBO, l'UBS et l'ENIB au sein de « l'Alliance Universitaire de Bretagne » pour conduire leurs politiques de site ;

Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;

Un centre d'Entraînement National Universitaire de voile (CENUV) est créé afin de permettre à des étudiants sportifs de haut niveau en voile ou inscrits sur les listes nationales - sous statut sportif de haut niveau (SHN) ou appartenant à l'excellence sportive universitaire (ESU) - de l'université de Bretagne Occidentale (UBO) et de l'université de Bretagne Sud (UBS) de bénéficier de conditions d'entraînement technique, physique et mental de haut niveau.

Cet accompagnement dispensé par les deux universités a pour objectif de favoriser la réussite de ce public spécifique dans la réalisation de son double projet de cursus académique et sportif.

Le CENUV comprend deux sites d'entraînement avec des disciplines distinctes (wingfoil, windfoil et voile habitable) ce qui permet aux étudiants sportifs de haut niveau en voile, inscrits dans les deux établissements d'enseignement supérieur, de bénéficier d'une structure d'entraînement de haut niveau dédiée à sa pratique dans le Morbihan et le Finistère.

Ce centre a pour ambition de créer une émulation dans ces trois disciplines sportives sur le territoire breton avec une visibilité nationale et est doté d'une gouvernance associant l'UBO, l'UBS, la Fédération Française de voile (FFV) et la fédération française du sport universitaire (FFSU).

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les statuts du Centre d'Entraînement National Universitaire de Voile (CENUV).

Documents en annexe :

- Statuts du Centre d'Entraînement National Universitaire de Voile (CENUV).

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	22
Membres en exercice :	Pour :	22
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 28 mai 2024

